

Règlement Intérieur – Atelier de danse Bergson

L'inscription à l'Atelier de danse Bergson implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur. Il fixe les règles de fonctionnement, de sécurité, de communication et d'engagement mutuel entre l'association, les élèves et leurs familles.

1. Coordonnées de l'école

Atelier de danse Bergson, 0665678675, atelierbergson92@gmail.com

Toute demande écrite peut être transmise à l'adresse électronique ci-dessus.

Les coordonnées à jour de l'Atelier de danse Bergson (adresse postale, e-mail et téléphone) sont consultables à tout moment sur le site officiel : www.atelierdansebergson.net.

En cas de changement d'adresse postale ou de lieux d'activité, les informations sont mises à jour en ligne. Ce document reste donc valable même en cas de déménagement.

2. Public accueilli

L'école accueille les élèves à partir de 4 ans révolus en septembre 2025.

3. Validité de l'inscription

L'inscription est considérée comme définitive uniquement après validation par l'équipe de l'Atelier.

Toute nouvelle inscription d'un nouvel adhérent enregistrée sans accord préalable pourra être refusée. Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme Billetweb.

Un certificat médical ou une attestation sur l'honneur basée sur le questionnaire santé est exigé à l'inscription.

4. Cours

Les lieux et horaires précis des cours sont indiqués dans le planning publié en ligne ou transmis au moment de l'inscription. Ils peuvent être exceptionnellement modifiés selon la disponibilité des salles municipales. Toute modification fera l'objet d'une communication préalable.

5. Spectacles

Deux spectacles prévus au cours de l'année (dates communiquées ultérieurement)

- Petit spectacle, en décembre, au Centre Sydney Bechet (Garches) – Entrée gratuite (2 personnes/famille)
- Grand spectacle de fin d'année en mai ou juin au TAM (Théâtre André Malraux, Rueil-Malmaison).
Entrée spectateur : 19 €, sans limite de place.

6. Tenues de danse

Les tenues sont imposées selon les disciplines (voir document spécifique sur la plateforme). Elles peuvent être commandées pendant l'inscription ou achetées séparément en suivant les consignes indiquées.

7. Réductions

Le tarif illimité donne accès pour l'élève concerné à tous les cours pour son âge et son niveau.

Les adhérents bénéficieront de tarifs préférentiels en cas de stage organisé par l'Atelier.

Pour bénéficier des réductions, contacter en amont l'équipe. Celles-ci ne seront pas appliquées rétroactivement.

8. Modalités de remboursement

Abonnement aux cours : remboursable sans justificatif si demande écrite avant le 15 octobre.

Forfait spectacle : remboursable si demande écrite avant le 20 décembre (induisant une non-participation aux spectacles).

Adhésion : non remboursable.

Pass + : remboursé en janvier après validation sur le site partenaire.

L'Atelier fera son possible pour remplacer des cours annulés pour cause de jours fériés ou indisponibilité de salles municipales. Aucune compensation ou remboursement en cas de fermeture pour raison indépendante de l'école (grève municipale, crise sanitaire, météo, etc.), sauf disposition contraire.

9. Comportement et discipline

Règles de vie en cours : ponctualité, respect des professeurs, des autres élèves et du matériel

Merci de respecter la tenue imposée et de venir en cours les cheveux attachés.

Interdiction des téléphones portables pendant les cours

10. Responsabilité de l'école

L'école est responsable **uniquement pendant les heures de cours**

Les élèves mineurs doivent être **accompagnés à l'entrée et repris à la sortie**

L'école décline toute responsabilité en dehors des temps de cours

11. Assurance

L'école est assurée en responsabilité civile

Recommandation faite aux familles de souscrire à une assurance personnelle (extra-scolaire ou sport)

12. Données personnelles et droit à l'image

Lors de l'inscription, les coordonnées des élèves et de leurs représentants légaux sont collectées à des fins de communication interne, d'organisation des activités et d'information via la plateforme Brevo.

Des photos et vidéos peuvent être prises durant les cours et les spectacles, et utilisées pour la communication interne, le site internet et les réseaux sociaux de l'Atelier.

En l'absence de refus explicite formulé par écrit à l'adresse de contact stipulée plus haut, et au plus tard le 15 novembre de l'année scolaire en cours, l'utilisation des images est réputée autorisée.

13. Validation du règlement

Lors de l'inscription, l'adhérent ou son représentant légal doit cocher la case :

« J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'Atelier de danse Bergson, notamment des articles relatifs à la protection des données et au droit à l'image. »

Cette validation tient lieu d'acceptation officielle.